

# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine



## Aide à l'investissement des TPE à fort potentiel

#### Publics concernés

Entreprise

#### **Domaines secondaires**

Économie territoriale, Innovation, Performance et compétitivité

Aide à l'investissement des très petites entreprises (TPE) à fort potentiel concernant des projets d'envergure, générateurs d'emplois, contribuant à la structuration de l'entreprise.

#### Échéances

Etude des dossiers : A réception du dossier transmis

Prise de décision : Après instruction du dossier, l'aide sera attribuée sur décision de l'Assemblée Régionale

## **Objectifs**

La Région souhaite :

Accompagner les projets des TPE qui ont un fort potentiel de développement économique

Aider les TPE à passer un cap stratégique

Favoriser la croissance externe et la structuration des TPE

Aider les TPE à conquérir de nouveaux marchés (dont l'international)

#### **Bénéficiaires**

Entreprise immatriculée au Registre national des entreprises,

TPE artisanale ou de production Entreprise (TPE) < 10 Équivalents Temps Plein (ETP) et C.A ou bilan < 2 M€ Entreprises employeuses (minimum 2 salariés hors dirigeant)

Les Secteurs inéligibles : Hôtellerie, camping et gîtes

#### **Montant**

Plancher de 80 000 € HT d'investissements Taux d'intervention de 35 % maximum

Plafond de l'aide : 100 000 €

Coûts d'investissements dans les actifs corporels et/ou incorporels.

Non éligibles : les dépenses liées à l'acquisition de véhicules, à l'obtention d'une certification ou d'une norme réglementaire, l'acquisition en crédit-bail

#### Critères de sélection

Modulation du taux : entreprises situées sur les territoires prioritaires régionaux (territoires d'industrie, CADET, QPV...), et/ou projets en lien avec les ambitions de la feuille de route Néo Terra

#### Comment faire ma demande?

Pour solliciter l'aide, le ou la dirigeante d'entreprise doit :

Avoir réalisé un accompagnement préalable,

Déposer le livrable et les pièces justificatives auprès de la Région à l'adresse ecoterr.na@nouvelle-aquitaine.fr

Les documents utiles peuvent être demandés auprès de la Direction de l'Économie Territoriale

## Correspondants

Service Relation aux Usagers

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption